

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Nicolas DURLICQ, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Christelle, M. BERNARD Loïc, M. DENIAUD Jean-François, M. DURLICQ Nicolas, M. DUTREUIL Philippe, Mme FAUCHER Stéphanie, Mme GOMBAUD Maryse, M. GUIONNEAU Thibaut, Mme LASFARGEAS Elise, M. PAPIN Hervé, Mme PATARIN Loïs, M. PAUMET Jean-Guy, M. ROY Didier, Mme VIDAL Sonia, Mme GACHET Sandrine.

ABSENTS :

Mr BERNARD Loic a été élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAXES 2026 16/26

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer les taux applicables en 2026 pour les deux impôts des ménages plus le taux taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Les bases notifiées pour 2026 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations (les bases définitives étant connues en fin d'année) :

	Bases 2025 définitives	Bases 2026 estimée
Taxe Foncière bâtie	505 265	524 400
Taxe Foncière non bâtie	60 588	61 000
Taxe d'habitation	50 664	43 200

Le montant des allocations compensatrices qui sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national sont les suivantes :

- compensation taxe foncière bâti : 514 €
- compensation taxe foncière non bâti : 5 650 €

soit un total de 6 164 €

Le produit fiscal attendu pour 2026 pourrait être fixé à 176 930 € soit un montant supérieur au produit fiscal à taux constants. Le coefficient de variation serait donc de 1,009926 pour le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation ce qui permettrait d'abonder l'autofinancement des investissements.

Bases 2026 en €	Taux 2025 en %	Taux 2026 en %	Produit attendu
TFB 524 400	35,20	35,55	186 424

TF	61 000	51,41	51,92	31 671
TH	43 200	7,55	7,66	3 292

AFFECTION DES RÉSULTATS 2025 MAIRIE 17/26

réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DURLICQ, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	46 134.59
- Un excédent reporté de :	180 585.75
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	226 720.34
- Un déficit d'investissement de :	22 602.77
- Un déficit des restes à réaliser de :	5 000.00
Soit un besoin de financement de :	27 602.77

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	226 720.34
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	27 602.77
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	199 117.57

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	22 602.77
--	------------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 MAIRIE 18/26

réuni sous la présidence de M.DURLICQ Nicolas

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses :	251 297.17
Recettes :	256 297.17

Fonctionnement

Dépenses :	689 253.40
Recettes :	689 253.40

Pour rappel, total budget

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	256 297.17 (dont 5 000 de RAR)
Recettes :	256 297.17 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	689 253.40 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	689 253.40 (dont 0,00 de RAR)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 « LOCAUX COMMERCIAUX » 19/26

réuni sous la présidence de....., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le.....

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	19 366.42
- Un excédent reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 366.42
- Un déficit d'investissement de :	9985.91
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	9985.91

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	19 366.42
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	9985.91
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	9380.51
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	9985.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 « LOCAUX COMMERCIAUX » 20/26

réuni sous la présidence de M.DURLICQ Nicolas
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses :	35 985.91
Recettes :	35 985.91

Fonctionnement

Dépenses	32 380.51
Recettes :	32 380.51

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses :	35 985.91 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	35 985.91 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	32 380.51 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	32 380.51 (dont 0,00 de RAR)

**MODIFICATION DU TABLEAU D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP
21/26**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2021 mettant en place le régime indemnitaire du RIFSEEP.

Cette délibération doit être réexaminée pour les raisons suivantes :

- Modification du régime indemnitaire de l'adjoint administratif principal de 1ère classe (fonction secrétaire de mairie)
- Recrutement d'un adjoint administratif (accueil secrétariat)

Ce régime indemnitaire est applicable au 21 avril 2026.

Le tableau de l'annexe 1 est ainsi modifié

ANNEXE 1 : Plafond individuel annuel

GROUPE DE FONCTIONS	GRADES	MONTANT INDEMNITAIRE ANNUEL MINI FIXE PAR LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUELS MINI REGLEMENTAIRE PAR GRADE
Groupe 1	Adjoint administratif principal 1ère classe (fonction secrétaire de mairie)	3627,24 €	11 340,00 €
	Adjoint administratif (Accueil secrétariat)	2892,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Agent de maîtrise	3327,24 €	10 800,00 €
Groupe 3	Adjoint technique (cantinière)	600,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (aide cantine)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique contractuelle (ménage des salles)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (service espaces verts)	1200,00 €	10 800,00 €

REPARTITION FOURNITURES SCOLAIRES 2026 22/26

Monsieur le Maire donne le calcul pour la répartition des charges fournitures scolaires de l'année 2026 :

Le nombre total d'élèves est de 147

8085,00 € : 147 = 55,00 € par élève

Pour les 16 élèves des autres communes le coût sera divisé en 3, soit :

55,00 x 16 = 880,00 € : 3 = 293.33 €

Le coût pour chaque commune est donc de :

BALANZAC $55,00 \text{ €} \times 43 = 2\,365,00 \text{ €} + 293,33 \text{ €} = 2\,658,33 \text{ €}$

SABLONCEAUX $55,00 \text{ €} \times 49 = 2\,695,00 \text{ €} + 293,33 \text{ €} = 2\,988,33 \text{ €}$

NANCRAS $55,00 \text{ €} \times 39 = 2\,145,00 \text{ €} + 293,33 \text{ €} = 2\,438,33 \text{ €}$

REVERSEMENT DES PARTICIPATIONS

BALANZAC va recevoir de :

Sablanceaux	17x 55,00 € = 935,00 €
Nancras	12 x 55,00 € = 660,00 €
Balanzac	12 x 55,00 € = 660,00 €
Extérieur	3 x 55,00 € = 165,00 €
TOTAL	2 420,00 € pour 44 élèves

SABLONCEAUX va recevoir de :

Balanzac	10 x 55,00 € = 550,00 €
Nancras	16 x 55,00 € = 880,00 €
Sablanceaux	12x 55,00 € = 660,00 €
Extérieur	5 x 55,00 € = 275,00 €
TOTAL	2365,00 € pour 43 élèves

NANCRAS va recevoir de :

Balanzac	21 x 55,00 € = 1 155,00 €
Sablanceaux	20 x 55,00 € = 1 100,00 €
Nancras	11x 55,00 € = 605,00 €
Extérieur	8 x 55,00 € = 440,00 €
TOTAL	3300,00 € pour 60 élèves

REPARTITION BUDGETAIRE 2026 23/26

Monsieur le Maire présente la répartition des charges 2026 il sera pris en comptes les charges fixes, les recettes du périscolaire (Garderie, aide de la CAF, subvention contrats aidés, excédent et déficit 2024) et la participation restant au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur chaque commune du RPI.

Au vu des calculs, la participation de Balanzac pour 2026 s'élève à 64 873,47 € pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition de répartition des frais moins la prévision des recettes et donc la participation de 64 873,47 € pour 2026

RESTAURATION REGISTRES ETAT CIVIL 24/26

Désireux de préserver l'état des registres anciens, le Conseil Municipal DECIDE la restauration de deux registres d'Etat Civil (Naissances 1881-1896 et Mariages 1862-1880).

Le devis présenté par "L'A QUILLET", conforme au respect des documents anciens s'élève à 592,20 € HT et une subvention de 50% peut être attribuée par le département au titre de la restauration des documents d'état civil anciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'Atelier Quillet

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention au titre de la restauration de documents d'état civil anciens.

La dépense sera inscrite à la section d'investissement, article 21611. Le financement sera assuré à l'aide de fonds propres et de la subvention précitée.

QUESTIONS DIVERSES

1- Point Conseil Communautaire

Mr le Maire informe que M.BARRAUD Sylvain a été réélu Président de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge et indique le nom des Vices Présidents au Conseil.

a- Commissions et groupes de travail

Mr le Maire explique l'organisation des Commissions de la CDC et informe le conseil qu'ils peuvent se positionner dans certaines commissions et groupes de travail.

b- Pouvoir de Police

Certaines compétences de pouvoir de police peuvent être transférées à la CDC. Afin de transférer les compétences une délibération devra être prise.

c- Organisation d'une rencontre entre les élus et la CDC

Une rencontre sera proposée avec les Élus et les agents de la Mairie à la CDC afin de connaître l'ensemble des services.

2- Point festival

Mr le Maire a rencontré Mr MENETAUD, organisateur du festival du Multison pour faire le point sur le nombre d'agents de sécurité et de bénévoles présents lors de la manifestation de Juin 2026.

Seront présents 40 bénévoles et 10 agents de sécurité.

Il est rappelé que le stationnement est interdit le long de la Départementale. Un parking est à prévoir derrière le cimetière ou derrière les ateliers communaux. Voir avec la DDTM.

3-Programmation de l'éclairage public à vérifier

Il est envisagé de vérifier la programmation de l'horloge de l'éclairage public notamment le mercredi soir et lors des prochaines manifestations.

4- Point brocante

La date de la brocante a été fixée au week end du 08 et 09 août 2026

Des animations sportives vont être organisées dont une course à pied de 10km et 15km et une course draisienne (gratuite) destinée aux enfants sur un circuit entre 400m et 800m.

Un ravitaillement, un poste de secours, un parking et des signaleurs seront à prévoir pour la bonne organisation.

L'organisation et les tarifs seront à déterminer.

Séance levée à 00h30

MAIRIE DE BALANAC
Le Maire,
Nicolas DURLICO

